



# Charte d'engagement

## en matière de formation professionnelle





## Préambule

Le secteur du pneumatique représente **2 425 établissements en France, 14 037 salariés en 2021 et plus de 2000 postes à pourvoir sur le territoire national.**

Les adhérents du Syndicat du Pneu ont de forts besoins de recrutement pour leurs activités de maintenance des pneumatiques de véhicules légers et industriels, mais peinent à trouver des candidats. Ces difficultés de recrutement persistent depuis de nombreuses années, provoquant ainsi une inflation des niveaux de rémunération et une pratique de « débauchage » de salariés entre les différents acteurs du marché.

À défaut de candidats formés et disponibles sur le marché, les entreprises recrutent des profils motivés, mais non qualifiés pour les former en interne.

Il est nécessaire de valoriser les formations de notre filière et de mettre sur le marché de l'emploi, à disposition des entreprises, un nombre suffisant de candidats formés et qualifiés.

D'autre part, compte tenu de la pyramide des âges du secteur du pneumatique, nos adhérents doivent, au plus vite, préserver au sein de leurs entreprises l'expertise et la richesse du savoir-faire de leurs professionnels seniors, proche de la retraite. Le tutorat réalisé dans le cadre de l'alternance est un moyen d'y parvenir puisqu'il permet aux experts de transmettre leur savoir-faire aux apprenants.

Enfin, l'ambition des adhérents du Syndicat du Pneu est de participer à l'objectif du Gouvernement qui est l'atteinte du « plein emploi » en France. En ce sens, nous souhaitons ouvrir les portes de notre profession, via la formation notamment, à quiconque est motivé, rigoureux, doté de savoir-être et prêt à se former.

**Avec plus de 2000 emplois à pourvoir, celles et ceux qui feront le choix de s'orienter vers nos carrières ne prendront pas de risques en matière de sécurité de l'emploi.**



**De fait, les enseignes adhérentes se sont réunies autour d'un projet commun, celui de l'élaboration d'une charte d'engagement en matière de formation professionnelle, dans le but de :**

- Valoriser les parcours de formation de la filière;
- Constituer un vivier suffisant de candidats formés et qualifiés;
- Offrir aux salariés de réels parcours de carrière au sein de leurs entreprises;
- Faciliter l'investissement en matière de formation;
- Contribuer à l'atteinte du plein emploi en France.

**Pour réaliser ces objectifs, les enseignes adhérentes du syndicat des professionnels du pneu considèrent qu'il est primordial :**

- De mettre au cœur de leurs stratégies RH le recours à la formation professionnelle;
- De renouveler et d'affermir leurs partenariats avec les organismes de formations et les Prescripteurs de l'emploi;
- De réaliser la promotion des métiers de notre filière auprès du grand public pour attirer de nouveaux candidats;
- De fixer et pérenniser un calendrier annuel d'ouvertures de sessions de formations dédiées à nos adhérents;
- De renforcer le maillage des organismes dispensant nos formations métiers afin de faciliter l'accès à ces dernières sur l'ensemble du territoire.



## **Article 1.**

Les enseignes s'engagent à sensibiliser leurs adhérents à l'importance de la formation professionnelle et à la nécessité d'y avoir recours. Cet engagement se traduit par la réalisation d'actions de promotion de la formation professionnelle, de communication d'informations pratiques sur le sujet et notamment concernant les outils et dispositifs dédiés mis en place par le Gouvernement et par la Branche des services de l'automobile. Ces informations leur sont notamment communiquées par le Syndicat et ils s'engagent à les transmettre/diffuser à leurs propres réseaux/adhérents.

## **Article 2.**

Les enseignes s'engagent à inciter leurs adhérents à participer aux événements et actions de promotions des métiers organisés par le Syndicat, la Branche des services de l'automobile, les Organismes de formation ou encore les Prescripteurs de l'emploi. Il est en effet indispensable de donner de la visibilité à nos métiers pour attirer des candidats au sein de nos formations.

## **Article 3.**

Les enseignes s'engagent à avoir une connaissance précise des besoins de recrutement et de formation de leurs adhérents et à remonter ces informations au Syndicat.

Elles s'engagent à collecter auprès de leurs réseaux, au cours du dernier trimestre l'année précédente, les besoins de recrutements pour l'année n+1 et à les inciter à ce qu'au moins une partie des recrutements soient réalisés par le biais de l'alternance. Ces informations sont transmises au Syndicat au plus tard au début du premier trimestre de chaque année.

## **Article 4.**

Afin de garantir l'efficacité de cette charte en matière de formation professionnelle, les enseignes adhérentes s'engagent « à décliner » cette dernière au sein de leurs propres réseaux.



## Charte d'engagement

en matière de formation professionnelle

À ce jour, **neuf enseignes sont signataires de cette charte**, toutes s'engagent à impliquer leurs entreprises en matière de formation professionnelle et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chaque année, au global, 90 personnes soient formées et recrutées, sous réserve d'un nombre de candidats suffisant et de l'ouverture du nombre de sessions de formation nécessaire à l'atteinte de cet objectif.

C'est pourquoi, par cette charte d'engagement, les réseaux adhérents du Syndicat du pneu, souhaitent formaliser et garantir à leurs partenaires, Organismes de formations et Prescripteurs de l'emploi, mais aussi au grand public leur volonté de s'investir et de mobiliser les moyens nécessaires pour le recours à la formation professionnelle au sein de notre filière professionnelle.

### Adhérents Signataires :

